



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 24 mai 2017

Communiqué de presse

ASSEMBLEE GENERALE DE CREDIT AGRICOLE S.A.

Modalités de paiement du dividende fixé à 0,60 euro par action en numéraire

L'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole S.A. s'est tenue mercredi 24 mai 2017 à Tours au Vinci - Centre International de Congrès, en présence du Président Dominique Lefebvre et de Philippe Brassac, Directeur général.

Près de 700 actionnaires étaient présents. Avec un quorum de 75,18%, l'Assemblée a approuvé l'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'administration. Plus de 16 800 actionnaires ont voté préalablement à l'Assemblée générale, dont plus de 50% par internet grâce au dispositif Votaccess. L'Assemblée a été retransmise en direct sur le site internet de Crédit Agricole S.A. et est consultable en différé.

Après approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'Assemblée générale ordinaire de Crédit Agricole S.A. a décidé la distribution d'un dividende de 0,60 euro par action. Les actions inscrites au nominatif avant le 31 décembre 2014 et toujours détenues sous cette forme sans interruption jusqu'à la date de mise en paiement du dividende recevront une majoration de dividende de +10%, soit 0,66 euro par action.

Le dividende sera payé uniquement en numéraire. La date de détachement du coupon est fixée au lundi 29 mai 2017 ; la date de paiement du dividende est fixée au mercredi 31 mai 2017. Par ailleurs, l'Assemblée générale a nommé, en qualité d'administrateurs :

Catherine Pourre, Gérante de CPO services, pour une durée de 3 années, en remplacement de François Veverka atteint par la limite d'âge statutaire,

Jean-Pierre Paviet, Président de la Caisse régionale des Savoie, en remplacement de Jean-Louis Roveyaz, atteint par la limite d'âge statutaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce

dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017,

Louis Tercinier, Président de la Caisse régionale Charente-Maritime Deux-Sèvres, en remplacement de Roger Andrieu, atteint par la limite d'âge statutaire, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

L'Assemblée générale a également renouvelé pour une période de 3 ans les mandats d'administrateurs de Caroline Catoire, Laurence Dors, Françoise Gri, Daniel Epron, Gérard Ouvrier-Bufferet, Christian Streiff et François Thibault qui arrivaient à échéance lors de l'Assemblée générale.